

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 10 décembre 2010**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 132 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**Signé le 10 Décembre 2010**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010**

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 001-2493/10/CC**

**■ Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la création du parking de surface de la Treille à Marseille (11ème arrondissement)  
DIFRA 10/4716/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le village de la Treille est une halte majeure pour les parcours touristiques «sur les traces de Marcel Pagnol».

Ce village provençal, établi dans le massif du Garlaban est devenu une attraction que des visiteurs de plus en plus nombreux viennent découvrir.

Cette évolution entraîne des problèmes de circulation et de stationnement.

Les véhicules s'engouffrent dans les ruelles en impasse et stationnent sur le moindre espace public, disqualifiant ainsi l'attrait de ce village.

La Communauté urbaine envisage d'aménager des stationnements à l'écart du village et un trottoir suffisamment large pour permettre de relier les espaces de stationnement au village, en toute sécurité.

Ces aménagements respecteront le caractère pittoresque du paysage conservé jusqu'à aujourd'hui.

Le montant de l'opération est estimé à 1 100 000 euros.

La création de l'autorisation de programme a été approuvée au Conseil du 25 mars 2010 dans la délibération cadre VOI 001/1886/10/CC des opérations d'investissement prévues au budget primitif 2010.

Il convient dès lors, d'affecter l'autorisation de programme correspondante.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 001/1886/10/CC du Conseil de Communauté du 25 mars 2010.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

**Signé le 10 Décembre 2010  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 décembre 2010**

- Qu'il convient de créer le parking de la Treille à Marseille (11<sup>ème</sup> arrondissement) afin de solutionner le stationnement en dehors du noyau villageois.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme relative à la création du parking de surface de la Treille à Marseille (11<sup>ème</sup> arrondissement) pour un montant de 1 100 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2010 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération n° : 2010/00022 – Natures 2031/2315 – Fonction 822 – Sous Politique : C311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit prévisionnellement comme suit :

Crédit de paiement 2010 : 100 000 euros

Crédit de paiement 2011 : 300 000 euros

Crédit de paiement 2012 : 700 000 euros

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter les participations financières de la Région, du Conseil général des Bouches-du-Rhône ainsi que tout autre partenaire financier éventuel, aux taux les plus élevés possibles.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie  
Et aux Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI